



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2019-044

PUBLIÉ LE 1 MARS 2019

Sommaire

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2019-03-01-001 - Arrêté n° DDT-2019-508 du 1er mars 2019 modifiant l'arrêté n° DDT-2018-1886 du 29 novembre 2018 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie (2 pages)

Page 3

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2019-03-01-001

Arrêté n° DDT-2019-508 du 1er mars 2019 modifiant
l'arrêté n° DDT-2018-1886 du 29 novembre 2018 de
subdélégation de signature du directeur départemental des
territoires de la Haute-Savoie

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Secrétariat général

Conseil de gestion

Affaire suivie par Ghislaine Grandchamp
tél. : 04 50 33 77 55
ghislaine.grandchamp@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le - 1 MARS 2019

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° DDT-2019-508

modifiant l'arrêté n° DDT-2018-1886 du 29 novembre 2018 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et en particulier son article 7 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43 et 44 ;

VU l'arrêté du 28 juillet 2017 du Premier ministre, portant nomination de M. Francis CHARPENTIER en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018, portant délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2018-1886 du 29 novembre 2018 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2019-002 du 29 janvier 2019 portant organisation des directions départementales interministérielles de la Haute-Savoie ;

ARRETE

Article 1 - L'arrêté n° DDT-2018-1886 du 29 novembre 2018, portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, est modifié comme suit :

À l'article 1 – au paragraphe :

1-4 – Pour les affaires visées au chapitre AUR – Aménagement, urbanisme et risques

6ème alinéa – pour les lettres visées aux sous-paragraphe AUR 2 d, AUR 2 e, AUR 2 f et AUR 2 h

La liste des délégataires pour l'unité territoriale de Thonon est complétée par :

- M. Philippe STEPHEN, chef du pôle application du droit des sols (ADS) et fiscalité

À l'article 1 – au paragraphe :

1-6 – Pour les affaires visées au chapitre HC – Habitat et construction

1er alinéa – pour l'ensemble des décisions :

Ajouter le délégataire suivant :

- M. David HENEAULT, adjoint au chef du SH et chef de la cellule aides habitat public (SH-CAHP).

3ème alinéa – pour les affaires visées au paragraphe HC 3 :

Ajouter le délégataire suivant :

- M. Jérôme RAMANZIN, chef de la cellule bâtiment durable (SH-CBD).

Le reste est sans changement.

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er mars 2019.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires,

Francis CHARPENTIER